RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Société Anonyme au capital de 2 435 285 011 euros
Siège Social : 1 place Samuel de Champlain – 92400 Courbevoie
542 107 651 R.C.S. Nanterre

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 24 AVRIL 2025

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Nomination de M. Gildas Gouvazé en qualité d'Administrateur représentant les salariés actionnaires (7e résolution)

- Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale et pour les formalités (19e résolution)

Le mandat de Mme Jacinthe Delage, Administratrice représentant les salariés actionnaires, arrive à expiration au cours de la présente Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration a pris acte de la décision de Mme Jacinthe Delage de ne pas candidater au renouvellement de son mandat d'Administratrice représentant les salariés actionnaires.

En vertu des dispositions légales et de l'article 13.3 2° des statuts, lorsque les actionnaires salariés détiennent plus de 3 % du capital à la clôture d'un exercice, l'Administrateur représentant les salariés actionnaires doit être élu par l'assemblée générale des actionnaires, parmi les candidats désignés par les conseils de surveillance des FCPE investis en actions de l'entreprise, ou par les actionnaires salariés lorsque leurs actions sont détenues directement et non via des FCPE.

À l'issue des conseils de surveillance des FCPE Link France et Link International, M. Stefano Bassi et M. Gildas Gouvazé ont été désignés candidats aux fonctions d'Administrateur représentant les salariés actionnaires.

Aux termes des résolutions A et 7, en application de l'article 13.3 2° des statuts de la Société, vous serez appelés à vous prononcer sur chacune de ces candidatures.

Conformément à l'article 13 des statuts de la Société, un seul siège d'administrateur représentant les salariés actionnaires étant à pourvoir, seul le candidat recueillant le plus grand nombre de voix sera nommé Administrateur représentant les salariés actionnaires.

Le Conseil d'Administration a agréé la 7e résolution qui porte sur la candidature de M. Gildas Gouvazé, et en conséquence, vous invite à voter en faveur de cette résolution et à vous abstenir de voter sur la résolution A relative à la candidature de M. Stefano Bassi.

Leurs biographies figurent respectivement en pages 19 et 20 de la présente brochure de convocation.

L'Administrateur représentant les salariés actionnaires exercera son mandat pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui sera appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Nomination de M. Gildas Gouvazé en qualité d'Administrateur représentant les salariés actionnaires

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, nomme M. Gildas Gouvazé en qualité d'Administrateur représentant les salariés actionnaires pour une durée de quatre ans.

Le mandat d'Administrateur de M. Gildas Gouvazé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2028.

Cette résolution est adoptée à 96,37 % des voix présentes et représentées.

2 375 949 795 Voix pour	*89 397 850 Voix contre*	*32 445 676 Abstentions*

.....

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale et pour les formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à 99,99% des voix présentes et représentées.

2 496 472 054 Voix pour	*132 132 Voix contre*	*1 041 750 Abstentions*

.....

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL



Mathilde Brabant
Secrétaire du Conseil d'Administration